

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR: **DINANT MOTO CLUB**

ADRESSE DU CLUB: **RUE NESTOR BOUILLON 46 5377 SINSIN**

Téléphone: GSM: **0477 : 991 978** E-Mail : **alainviroux24@hotmail.com**

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:

ENDURO DE DINANT-YVOIR

REGLEMENT PARTICULIER

- Art. 1 Le club susmentionné organisera le 19/09 2021 un
ENDURO - EUROPEEN -
- Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.
- Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE : COLLET MARC

ADJOINTS : ROSIER CORINNE, DIERICKX FRANS , LAHAYE MICHEL

COMMISSAIRE D'ORGANISATION : VIROUX ALAIN TEL: 0477 / 991 978

COLLEGE TECHNIQUE : PIGEON ANDRE, PIGEON LIONEL, NAESSENS ADELIN, PRUMONT MICHEL

CHRONOMETRAGE: RIS TIMING

RESPONSABLE MEDICAL : ACS LA HULPE MR VERHAEGEN

SERVICE MEDICAL : ACS LA HULPE

Communications urgentes le jour de l'épreuve

Nom : VIROUX ALAIN GSM. : 0477 / 991 978 E-mail: alainviroux24@hotmail.com

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de :

Adresse : LES FALIZES 5500 DINANT à partir de : 7 h 30

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à 9 H 00 heures à : LES FALIZES 5500 DINANT

Art. 6 Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier. La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	longueur Circuit	Tours	Temps	Etapas spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	40	6	1 h 30	2 + 1	7 h 30	9 h 00
ESPOIRS	40	5	1 h 30	2	7 h 45	
NATION.	40	5	1 h 30	2	8 h00	
JUNIORS	40	5	1 h 30	2	8 h 00	
GENTLEMEN	40	5	1 h 30	2	8 h 00	
EXPERTS	40	5	1 h 30	2	8 h 00	
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc – MOTOS ANCIENNES – ELECTRIQUES	40	4	1 h 30	2	8 h 00	
YOUTH 125	-A voir	Sur place	Avec le	D C	7 h 45	
LOISIRS	35					

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription sur place. Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à 80 € pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale, y compris la location du transpondeur. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de 10 € par spéciale supplémentaire. Les transpondeurs sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Le droit d'engagement pour cette épreuve est de : 90 EUR. Date limite d'inscription : 16 septembre 2021.

Les participants doivent s'inscrire avant l'épreuve via le site Web <https://fmbenduro.ris-timing.be/> au plus tard le mercredi minuit paiement compris. Une fois son inscription finalisée (paiement compris) le pilote recevra une confirmation via sa boîte Mail. Il recevra également un QR Code qu'il devra présenter lors du contrôle administratif pour le retrait de son transpondeur, ainsi que lors du contrôle technique. Le pilote présentera ce QR Code via son GSM ou format papier. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci-dessus verra son droit d'engagement majoré de 20 €. (voir article 04/06 du règlement sportif enduro FMB)

Règlement Particulier établi le 18/09/2021.

Le secrétaire de Course

Le Commissaire d'organisation

Approuvé le Le Directeur de course